

Procès-verbal du Conseil d'administration extraordinaire de l'IUT du Havre du 20 septembre 2016

Approuvé à la séance du 8 novembre 2016

Présents : Mmes Besnard, Delforge, Fleixas, Goujon, Leray, Mabire, Anne Millet, Sylvie Millet, Panchou ; MM. Bertrand, Cédéno, Garnier, Jego, Sadeg, Zlitni.

Excusées représentées : Mmes Guégot, Morel.

Excusés représentés : MM. Ben Moussa, Bénard, Buffetrille, Duflo, Grancher, Joignant, Maréchal.

Excusée : Mme Arnaud.

Absents : Mmes Besnard, Dilard, Le Gal, Lecroq, Odièvre ; MM. Costa-Drolon, Delaunay, Dubourg, Gaffet, Huyart, Jego, Le Bossenec, Magoarou, Richer, Texier.

Invités : Mme Motte, Mme Delacour-Baudry, M. Lauwick, M. Seeleuthner.

Secrétaire de séance : I. Delacour-Baudry

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des séances des 7 juillet et 19 avril 2016.
2. Informations du directeur.
3. Calendrier des Conseils.
4. Avis sur la nomination du chef de département Gestion des entreprises et administrations.
5. Avis sur la nomination du Responsable pédagogique de la Licence professionnelle Maintenance industrielle, sûreté des process.
6. Avis sur la nomination du Responsable pédagogique des licences professionnelles Conception des Licences professionnelles Conception d'installations industrielles et de Machines tournantes sous pression.
7. Modification des statuts concernant le mandat de responsable pédagogique de Licence professionnelle.
8. Campagne d'emploi 2017.
9. Sortie de l'inventaire du véhicule Citroën Saxo.
10. Subventions diverses.
11. Questions diverses.

Le président déclare la séance ouverte à 18h20

24 votants

1. Approbation des procès-verbaux du 7 juillet et du 19 avril 2016

Vote pour l'approbation du procès-verbal du 19 avril 2016 et du 7 juillet 2016.

24 votants.

Résultat du vote : unanimité

2. Informations du directeur

Effectifs : la procédure APB est terminée. Les départements sont pleins.

Un groupe de TP a été créé en plus pour génie électrique en 1^{ère} année.

Les LP effectuent leur rentrée. Les contrats d'alternance se signent bien à l'exception d'une LP.

Pas de perte globalement des effectifs. Il y a une augmentation du nombre de candidats.

Les chiffres concernant les effectifs seront plus précis au prochain CA.

Postes : pénurie de postes. Il existe un dialogue serein avec la présidence de l'université qui veut préserver les PPN. La Passerelle info a été fermée.

BIATSS : il y a une stabilisation avec les titularisations par la loi Sauvadet. Sylvie Millet souligne qu'il s'agit d'une déprécarisation et non de créations de postes qui pourraient remplacer les départs en retraite.

Le problème des remplacements des deux secrétaires en CLM existe toujours : 2 CLM remplacés 0,5 pour 1.

Un nouveau personnel d'entretien arrive le 26 septembre.

Futur campus : le programmiste a été nommé le 1^{er} juillet. Les réunions sont régulières avec le comité de pilotage (VP en charge de la stratégie de développement et du pilotage, VP en charge des finances, des ressources humaines et des ressources immobilières et le directeur de l'IUT).

Les besoins sont recensés. Les financeurs décideront. Le département HSE sera sollicité par le programmiste.

Le directeur s'adresse aux étudiants élus pour savoir de quelle façon les étudiants pourraient s'exprimer sur le futur IUT.

3. calendrier des conseils

Dates des Conseils d'administration de l'année universitaire 2016-2017.

Ils sont convoqués à 18h00.

20 septembre 2016 – site Caucriauville

8 novembre 2016 – site Caucriauville

6 décembre 2016 (à la place du 29 novembre 2016) – site Frissard

7 février 2017 – site Caucriauville

4 avril 2017 – site Caucriauville

6 juin 2017 – site Frissard

4. Avis sur la nomination du chef de département Gestion des entreprises et des administrations

Un administrateur provisoire a été proposé à l'unanimité, suite à une réunion début septembre, au sein du département (Magalie Mabire conteste l'unanimité). Il n'y a pas encore de candidat au poste de chef de département. Jean Grieu devra veiller à ce qu'il y ait une candidature pour le CA du 8 novembre. Il y a des candidats pour les directions d'études.

M. Cédéo trouve le climat du département peu propice à un travail serein.

Pour Serge Bertrand, la priorité est qu'il y ait ce qu'il faut pour les étudiants.

L'administrateur provisoire se substitue au chef de département pour gérer toutes les affaires courantes. Le conseil de département est là pour trancher les affaires du département. Pour Pascale Panchou, ce n'est pas un fonctionnement normal, car l'administrateur provisoire n'est pas élu. Elle s'interroge sur la durée de cette situation.

5. Avis sur la nomination du Responsable pédagogique de la LP Maintenance industrielle, sûreté des process.

Mme Gisella Croce se présente. Elle est enseignant chercheur en mathématiques depuis 2012. Alain Tinel, qui a démissionné, a préparé Gisella Croce à ses nouvelles fonctions.

Elle connaît bien la LP et trouve cette responsabilité intéressante pour sa carrière.

24 votants.

Résultat du vote : unanimité.

Mme Croce est félicitée.

6. Avis sur la nomination du Responsable pédagogique des LP Conception d'installations industrielles et Machines tournantes sous pression.

M. Alexandre Ferry professeur agrégé (discipline SII.ING.ME) en GMP se présente pour succéder à Patrick Torché.

Son principal objectif est de poursuivre les relations avec les industriels concernés.

Le contenu de la formation est à revoir et les référentiels pédagogiques à retravailler. Il a beaucoup échangé avec M. Torché sur les deux LP.

24 votants

Résultat du vote : unanimité

Félicitations, remerciement de la part du président.

7. Modifications des statuts concernant le mandat de Responsable pédagogique de Licence professionnelle

Une proposition a été envoyée. Le conseil de direction du 12 septembre justifie les dernières modifications (ajout des chargés de mission). Cette décision est mûrie depuis plusieurs mois. Le président de l'université, qui a été saisi, a dit que c'était une décision qui relevait de l'IUT. Les administrateurs discutent de la proposition.

Pascale Panchou s'interroge sur la durée du mandat : 3 ans. Christophe Garnier pense que si un responsable de LP fait bien son travail, il doit pouvoir rester plus que neuf ans.

Proposition du directeur : il peut nommer un administrateur provisoire quelques semaines. Le responsable peut se représenter si consensus.

Problème actuel : ce sont des personnes élues qui ne rendent jamais compte. Le président en a été saisi il y a plusieurs années. Il a dirigé le directeur vers le vice-président CFVU. La nouvelle CFVU permet de le faire.

Pascale Panchou ne comprend pas pourquoi Professional English est dedans. Les responsables de PE sont-ils des chargés de mission ?

Karine Delforge affirme qu'elle n'a jamais signé quoique ce soit. Elle est responsable de PE depuis 12 ans.

Les responsables de PE se voient plus comme des responsables de formation. Pour le directeur, ils ne sont pas responsables d'un diplôme, donc ils ne peuvent être des responsables pédagogiques. Ils n'ont pas de chef de département. Ils ne peuvent donc être directeurs d'études. Karine Delforge se demande pourquoi on discute des statuts. Le directeur veut proposer un toilettage des statuts.

Il est décidé de remplacer les chargés de mission de l'organigramme par responsables pédagogiques du programme bilingue à la place.

Pascale Panchou veut remettre le vote au prochain CA car les personnes impliquées doivent être consultées.

Karine Delforge se demande quand on a fait un lien entre les LP et PE. Le DUETTI est un diplôme universitaire. Elle regrette de ne pas avoir été consultée. Pour Serge Bertrand, elle a été informée par le CA.

La proposition soumise au vote :

Insérer un titre V portant sur la désignation des responsables pédagogiques de licences professionnelles et chargés de mission et modifier la numération des titres suivants.

TITRE V : RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DES AUTRES DIPLOMES ET PROGRAMMES PORTES PAR L'IUT.

Les diplômes ou les programmes pédagogiques autres que les DUT, portés par l'IUT sont placés sous la direction d'un responsable pédagogique.

Le responsable pédagogique est désigné parmi l'une des catégories de personnels qui peuvent statutairement être attributaires de primes de responsabilité pédagogique.

Le responsable pédagogique de licences professionnelles est nommé par le président de l'université après avis du conseil de l'IUT, pris après avis consultatif du conseil de département accueillant la licence professionnelle.

Le responsable pédagogique des autres diplômes ou programme est nommé par le directeur de l'IUT après avis du conseil de l'IUT, pris après avis consultatif du ou des conseils de département accueillant le diplôme ou programme.

Le mandat est fixé à 3 ans, renouvelable immédiatement une fois. Par dérogation, un second renouvellement immédiat peut être décidé par le conseil de l'IUT.

Il est procédé à un appel à candidature et le candidat se présente devant le conseil de l'IUT.

Le responsable pédagogique présente au directeur son rapport annuel d'activité. Ce rapport est repris dans le rapport annuel d'activité du directeur devant le conseil de l'IUT.

Le responsable pédagogique présente un bilan de fin de mandat au conseil de l'IUT, qu'il soit candidat ou non à sa succession.

Mesures transitoires.

Les mandats actuels des responsables de licences professionnelles et des responsables pédagogiques des autres diplômes et programmes prennent fin avec l'accréditation des diplômes de la vague B 2017 et au plus tard au 1^{er} septembre 2017. Les dispositions du titre V s'appliquent au nouveau mandat.

24 votants.

**Résultat du vote : 23 voix pour
1 voix contre**

8. Campagne d'emploi 2017

Pour la première fois, une vision sur 3 ans est donnée par la présidence.

Le directeur explique le tableau « hypothèse pluriannuelle de recrutement » où le nombre de postes possibles par année et par catégorie figure. L'ULH fait une proposition. Pour 2017 : 4 PU, 3 MCF, 1 2nd degré pour ce qui concerne les enseignants. Pour les BIATSS : 2 A, 2 b, 1 BOE. Dispositif Sauvadet : 1 A, 1 B, 6 C. Le CA du 6 octobre 2016 validera le calibrage.

Le directeur a demandé leurs priorités aux chefs de département. Le profilage est prévu pour novembre.

Les efforts de ces dernières années font qu'on peut dégager de la masse salariale pour de nouveaux emplois pour 2017. En 2018 ? Il y en aura moins. Avec l'autorisation de la tutelle, on pourra utiliser nos ressources propres du fonctionnement pour de la masse salariale. Tout devra être validé par la tutelle.

En 2019, l'argent sera réparti par la COMUE et non plus par le ministère.

Joëlle Leray souligne que les promotions ne sont pas prises en compte.

L'IUT a toujours eu des contractuels pour effectuer les enseignements, pour remplacer les départs.

Pour le directeur, les DUT sont protégés, pas les LP qui dépendent des résultats de l'accréditation.

Sylvie Millet : le CT a donné les départs prévus sur trois ans (une mutation par an et retraites prévues). 8 départs sur 3 ans. On est que sur du remplacement, effectif constant

Elle retrace les 37 postes perdus depuis 2011.

On a plus d'étudiants mais moins de moyens humains.

9. Sortie d'inventaire :

- du véhicule Citroën Saxo (projet de cession).
- Du véhicule Berlingot voué à la destruction ;
- Du tracteur ISEKI avec son équipement de tonte.

24 votants.

Résultat du vote : unanimité.

10. Subventions diverses

Cotisation annuelle pour l'Assemblée des Chefs de Départements GC : 350,00€.

Cotisation annuelle pour l'Assemblée des Chefs de Département GLT : 350,00€.

Subventions recherche :

M. Suchère (laboratoire EDHEN) 750,00€.

Mme Galinon Méléneq (laboratoire IDEES) 750,00€.

M. Gaba (laboratoire LexFeim) 750,00€.

24 votants.

Résultat du vote : unanimité.

11. Questions diverses

Un courrier a été donné aux chefs de département pour le budget de 2017.

Fin de séance.

